

Rapport moral 2021 **des coprésidentes** **Régine Bruny - Florence Denier-Pasquier**

Les années se suivent et ... se ressemblent presque en termes d'organisation des activités et des rencontres au sein de notre fédération.

En effet, 2021 s'apparente à 2020. Au cours de cette dernière année, chahutée par la pandémie, les réunions se sont tenues majoritairement par visio-conférence. Notre conseil d'administration a poursuivi ses réunions mensuelles de veille et d'analyse, engageant les décisions qui en découlaient.

Malgré certains côtés positifs à cette situation, comme la réduction des déplacements, les moindres pertes de temps et l'économie de fatigue pour des bénévoles, les échanges de visu nous ont vraiment manqué.

Nous avons quand même engagé la grande transition dans la conduite de la fédération, faisant suite à la modification des statuts votée lors de la précédente Assemblée Générale qui permettait notamment une présidence partagée. Stéphane Raimbault avait accepté temporairement de succéder à Yves Lepage à la présidence de notre fédération et d'amorcer une réorganisation interne pour mieux partager les tâches : nous l'en remercions chaleureusement. Puis le conseil d'administration a choisi de se doter d'un binôme féminin avec deux co-présidentes : Régine Bruny et Florence Denier-Pasquier. Mais rappelons le ici, c'est tout le collectif du conseil d'administration qui assure l'animation de notre structure.

Parmi les nombreux dossiers suivis, nous en retiendrons trois :

- Le renouvellement de notre agrément en août 2021, a été signé par le préfet grâce à un important travail récapitulatif de nos activités. Ce renouvellement reconnaît, une nouvelle fois et pour les 5 prochaines années, l'intérêt général de notre action en faveur de l'environnement y compris lorsque nous agissons en justice.
- Le sujet des zones humides a fait l'objet d'un important travail, avec un bilan contrasté. Des victoires ont été obtenues sur la réduction des surfaces impactées par l'urbanisation dans le PLUi de la métropole d'Angers, ceci grâce à une bonne complémentarité des moyens associatifs, un argumentaire de fond solide de notre fédération articulé avec des interpellations publiques répétées de Justice Climatique. Malgré tout, les destructions continuent, y compris au mépris de la réglementation comme à Bouchemaine ...
- L'élargissement à 2 fois 2 voies de la RD 752 entre Beaupréau et Saint-Pierre-Montlimart dont la Sauvegarde a démontré l'inutilité. La forte mobilisation citoyenne locale, soutenue par la Sauvegarde de l'Anjou, a poussé le Département à réduire le projet routier de 4,2 km à 1,8 km, et à créer une piste cyclable tout le long de l'itinéraire. Si au final, le projet est moins impactant, un long chemin reste à faire par le Département pour bâtir une mobilité plus durable y compris dans les petites agglomérations. Il y a une vraie nécessité à sortir des schémas du 20^{ème} siècle, consommateurs d'énergies fossiles et d'espaces naturels et à dessiner

LA SAUVEGARDE de L'ANJOU

Fédération départementale d'associations de protection
de l'environnement, des sites et monuments
Association agréée par arrêté préfectoral du 20 Août 2021

14 rue Lionnaise – 49100 ANGERS

Tél : 02 41 34 32 24

des alternatives avec les collectifs et habitants prêts à s'engager pour un « monde vivable », comme nous portons au sein de France Nature Environnement. L'association locale "Bien vivre dans les Mauges" a porté le dossier en justice, pour faire annuler l'autorisation du préfet. Et nous combattons la poursuite de ces aménagements routiers jusqu'à Ancenis en interrogeant la cohérence Climat / Environnement des politiques publiques du Département.

Notre belle fédération a donc ainsi maintenu un haut degré d'activités et d'investissement grâce à ses bénévoles très engagés et aux échanges que nous avons eus avec vous, associations membres.

Un grand merci à vous tous pour le maintien de cette dynamique 2021. Nous n'oublions pas l'aide d'un service civique présent à notre permanence du jeudi et celle de jeunes étudiantes qui se sont jetées dans le grand bain des études publiques.

C'est ensemble donc et avec vous que nous avons pu poursuivre notre noble cause et notre mission d'intérêt général dans la protection de ces biens fragiles que sont le patrimoine et l'environnement.

Association membre de
- France Nature Environnement Pays de la Loire
- Patrimoine-Environnement



contact@sauvegarde-anjou.org
<http://www.sauvegarde-anjou.org>